

**CONSEIL CONSULTATIF  
SÉANCE DU 23 MARS 2026**

Conseillers en exercice : 35

Présents : 35

Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars à dix neuf heures, le Conseil consultatif de la commune de Saint-Pol-sur-Mer s'est réuni en salle du Conseil en Mairie protocolaire sous la présidence de Monsieur René MEENEBOO, Doyen d'âge de l'assemblée.

**Présents** : M. CLAEYS, Mme OUGHAZDI, M.WYTS, Mme LENOIR, M.BECUWE, Mme HUYGHE, M.MEENEBOO, Mme MAES, M.CALISKAN, Mme VARLET, M.DELMOTTE, Mme AHAMED, M.DEBAVELAERE, Mme CABARET, M.POTTIER, Mme LAMIRAND, M.NICOLLE, Mme CADART, Mme GOURDEN, M. DAVID-CABARET, Mme MAHIEU, M.FUMERY, Mme CARRU, M.LEMAIRE, Mme MANIER, M.CADART, Mme VANDORME, M.HAUDIQUET, M.MERSSEMAN, M.NAVE, Mme VAN DEN BROECKE, M.VAMPOUILLE, Mme MELIN, M.BRICHE, Mme DÉZOUTTER.

**Absents excusés** :

**Pouvoirs de** :

Le Président déclare la séance ouverte et le Conseil consultatif désigne, conformément au règlement intérieur de l'assemblée, Elliot DAVID-CABARET, Secrétaire de séance, en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Elliot DAVID-CABARET procède à l'appel.

## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS RELATIFS AUX PROPOS DE L'INSTALLATION DU CONSEIL CONSULTATIF

**M.MEENEBOO** : Lecture va vous être donnée des résultats constatés au procès-verbal du scrutin du 15 mars 2026.

Pour ce faire, je passe la parole à Elliot DAVID CABARET, secrétaire de séance.

**M.DAVID CABARET** : Suite au décret n° 2025-848 du 27 août 2025, convoquant les électeurs pour les 15 mars et 22 mars 2026 afin de renouveler les conseils municipaux, il est rappelé à l'Assemblée les résultats du premier tour de ces élections :

Nombre d'électeurs inscrits : 13 612

Nombre d'émargements : 7 207

Bulletins blancs : 283

Nul : 0

Exprimés : 6 924

La liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » conduite par Christophe CLAEYS a obtenu 4 267 voix, soit 61,63% des suffrages exprimés, elle obtient ainsi 29 sièges au Conseil Consultatif.

Sont donc élus : Christophe CLAEYS – Cindy OUGHAZDI – David WYTS – Marjorie LENOIR – Rémy BECUWE – Isabelle HUYGHE – René MEENEBOO – Nathalie MAES – Taner CALISKAN – Virginie VARLET – François DELMOTTE – Houfrane AHAMED – Jean-Luc DEBAVELAERE – Martine CABARET – David POTTIER – Laurence LAMIRAND – Thomas NICOLLE – Claudette CADART – Hervé LEMAIRE – Francine MANIER – Olivier MERSSEMAN – Catherine VANDORME – Michel CADART – Marie-Claire GOURDEN – Elliot DAVID CABARET – Jacqueline MAHIEU – François FUMERY – Adeline CARRU – Roland HAUDIQUET

La liste « L'avenir Saint-polois », conduite par Adrien NAVE a obtenu 2 460 voix, soit 35,53% des suffrages exprimés, elle obtient ainsi 6 sièges au Conseil Consultatif.

Sont donc élus : Adrien NAVE – Sabrina VAN DEN BROECKE – Emmanuel VAMPOUILLE – Dorothee MELIN – Tanguy BRICHE – Orlane DEZOUTTER

La liste « Restons Saint-polois » conduite par Eric MAISON a obtenu 197 voix, soit 2,85% des suffrages exprimés. Cette liste n'obtenant pas les 5% réglementaires, elle n'obtient donc pas de sièges.

**M.MEENEBOO** : Merci M. DAVID-CABARET. En conséquence, je déclare installés dans leurs fonctions les conseillers élus au scrutin du 15 mars 2026.

Cette délibération ne nécessite pas de vote, y-a-t-il le souhait d'une prise de parole ?

**M.NAVE** : Merci monsieur le président de séance. Mesdames, messieurs les élus, permettez-moi d'abord d'adresser mes premiers mots à mon équipe. Je veux ici, publiquement, remercier l'ensemble des militants, sympathisants, et colistiers de l'avenir saint-polois. L'élection municipale est une aventure humaine extraordinaire, et j'ai été très fier de pouvoir mener cette campagne à leurs côtés. Des remerciements appuyés également pour les agents des services municipaux qui ont été mobilisés ce dimanche 15 mars, afin que les bureaux de vote soient prêtés à 8h00 et que les opérations électorales se passent dans les meilleures conditions. Remercier aussi les 2460 saint-polois qui nous ont fait confiance. Nous nous sommes présentés à cette élection avec une équipe et avec un projet municipal. Plus de 100 propositions pour mieux vivre à Saint-Pol-sur-Mer. L'avenir saint-polois s'impose aujourd'hui comme la seule alternative crédible pour Saint-Pol-sur-Mer. Dans un contexte national conservateur, qui a vu la reconduction d'une écrasante majorité des maires sortants, il est difficile de tirer son épingle du jeu. Avec 52,95% de participation, près d'un électeur sur deux ne s'est

pas déplacé ce dimanche 15 mars à Saint-Pol-sur-Mer. Ce n'est pas un détail mais un signal, un signal de lassitude, de défiance et parfois même de rejet de la politique. Il faut en prendre compte. Il faut aussi souligner la progression constante de notre équipe qui est passée de 25% en 2014 à 36% des voix aujourd'hui. Les saint-polois peuvent compter sur nous pour les défendre. Nous demanderons avec constance, plus de moyens pour leur sécurité, plus de moyens pour que notre ville soit propre, la mise en place de notre plan résurrection pour rénover et redynamiser la rue de la République, la rénovation des complexes Jean Cocteau et Romain Rolland, pour répondre aux besoins de nos clubs sportifs, de nos associations et de nos séniors. Nous défendrons aussi le pouvoir d'achat des saint-polois, comme nous avons pu le faire avec notre proposition de rembourser aux familles les licences sportives pour les jeunes. Nous continuerons de militer pour le renforcement de l'offre de soin sur notre commune et pour la création de nouveaux logements pour nos séniors.

Avec ce nouveau mandat, il y a un changement d'élus municipaux, je veux saluer et remercier Nadine Defrance et les autres élus de notre groupe pour le travail qu'ils ont fourni et la disponibilité qu'ils ont consacrée à l'exercice de leur mandat bénévole. Bravo à eux pour l'énergie qu'ils ont déployée au service des saint-polois. Félicitation aussi à l'ensemble des élus de ce conseil.

Enfin terminer par cette citation de Michel Noir, ancien ministre délégué en charge du commerce extérieur : « Mieux vaut perdre les élections que perdre son âme », citation qui, j'en suis sûr parlera à certains élus de cette assemblée. Bon courage à tous pour ce nouveau mandat. Merci.

**M.MEENEBOO** : Merci. Les conditions et modalités de fonctionnement du Conseil consultatif sont régies par le C.G.C.T. Je demande à Elliot DAVID CABARET de bien vouloir vous donner lecture des dispositions principales.

#### **M. DAVID-CABARET :**

**ARTICLE L.2113-20 du CGCT** dans sa version antérieure à la loi du 16 décembre 2010

Certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article 36 de la loi n°82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon sont applicables aux communes associées.

#### **ARTICLE L.2122-4- du CGCT**

Le conseil municipal élit le Maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

#### **ARTICLE L.2122-4-1 du CGCT**

Le Conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu Maire ou adjoint, ni en exercer temporairement les fonctions.

#### **ARTICLE L.2122-7 du CGCT**

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### **ARTICLE L.2122-7-2 du CGCT**

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.



## **Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du lundi 23 mars 2026**

**Délibération** : N° 2026/01

**Objet** : INSTALLATION DU CONSEIL CONSULTATIF

**Rapporteur** : Monsieur René MEENEBOO

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025, convoquant les électeurs pour les 15 mars et 22 mars 2026 afin de renouveler les conseils municipaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2113-20, dans sa version antérieure à la loi du 16 décembre 2010, et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture de cette première réunion d'installation au cours de laquelle se déroule l'élection du maire est présidée par le doyen d'âge de la présente Assemblée, à savoir Monsieur René MEENEBOO ;

Considérant les résultats du scrutin, au premier tour, des élections municipales du 15 mars 2026, à savoir :

- 61,63% pour la liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » ;
- 35,53% pour la liste « L'avenir Saint-Polois » ;
- 2,85% pour la liste « Restons Saint-Polois ».

### **LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur René MEENEBOO ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Conseiller municipal ;

### **DÉCLARE :**

- Installer dans leurs fonctions les conseillers suivants :

- Pour la liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer » conduite par Christophe CLAEYS qui a obtenu 4 267 voix, soit 61,63% des suffrages exprimés, elle obtient ainsi 29 sièges au Conseil Consultatif. Sont donc élus :

Christophe CLAEYS – Cindy OUGHAZDI - David WYTS – Marjorie LENOIR – Rémy BECUWE – Isabelle HUYGHE – René MEENEBOO – Nathalie MAES – Taner CALISKAN – Virginie VARLET – François DELMOTTE – Houfrane AHAMED - Jean-Luc DEBAVELAERE – Martine CABARET – David POTTIER – Laurence LAMIRAND – Thomas NICOLLE – Claudette CADART – Hervé LEMAIRE – Francine MANIER – Olivier MERSSEMAN - Catherine VANDORME – Michel CADART - Marie-Claire GOURDEN – Elliot DAVID CABARET - Jacqueline MAHIEU – François FUMERY – Adeline CARRU – Roland HAUDIQUET

- Pour la liste « L'avenir Saint-polois », conduite par Adrien NAVE qui a obtenu 2 460 voix, soit 35,53% des suffrages exprimés, elle obtient ainsi 6 sièges au Conseil Consultatif. Sont donc élus :

Adrien NAVE – Sabrina VAN DEN BROECKE – Emmanuel VAMPOUILLE – Dorothee MELIN – Tanguy BRICHE – Orlane DEZOUTTER.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTE DU : 31/03/2026  
Identifiant téléransmission : 059-200027159-20260323-238731-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Conseiller municipal

**Adopté à l'unanimité**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 mars 2026  
pour la séance du lundi 23 mars 2026

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 35  
Nombre de procurations : 0

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Conseiller municipal,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Madame OUGHAZDI Cindy	Conseillère municipale,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothee	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Conseiller municipal,
Madame HUYGHE Isabelle	Conseillère municipale,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Conseiller municipal,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Adopté à l'unanimité

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L'ÉLECTION DU MAIRE

**M. MEENEBOO** : Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire délégué dans les conditions qui viennent de vous être décrites – au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour les 2 premiers tours, majorité relative à compter du 3ème tour.

Nous avons reçu les candidatures de Christophe CLAEYS et d'Adrien NAVE.

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Je passe la parole au secrétaire de séance afin de vous indiquer les modalités de vote.

**M. DAVID-CABARET** : Je vous invite à prendre la première enveloppe qui se trouve devant vous et qui porte la mention « ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ ». Vous y trouverez un bulletin de vote pour chacun des candidats déclarés, un bulletin de vote blanc ainsi qu'une enveloppe jaune.

Je vous invite à glisser dans l'enveloppe jaune, et à votre discrétion, le bulletin du candidat de votre choix. Vous placerez ensuite cette enveloppe dans l'urne qui va circuler.

Pour le dépouillement, je vais demander au membre le plus jeune de chaque groupe, exception faite des candidats, de rejoindre la table de dépouillement après avoir voté. Il s'agit de moi-même et de Madame Orlane DEZOUTTER. Ils seront assistés pour cela de deux agents de l'administration, Mme BOCKET et Mme VERRIELE.

*Les assesseurs procèdent au dépouillement.*

**M. MEENEBOO** : Mesdames, Messieurs, le vote est maintenant terminé, nous allons procéder au dépouillement.

Les résultats du dépouillement pour l'élection du Maire délégué sont les suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletins blancs ou nuis : 0
- Suffrages exprimés : 35
- Majorité absolue : 18
- Nombre de suffrages obtenus :

Monsieur Christophe CLAEYS élu avec 29 voix et Monsieur Adrien NAVE élu avec 6 voix.

Monsieur Christophe CLAEYS obtient la majorité absolue des suffrages exprimés. Monsieur Christophe CLAEYS est élu Maire de la commune. Félicitation Monsieur le Maire, je vous invite à me rejoindre.

*Le doyen d'âge remet au maire son collier.*

**Monsieur Christophe CLAEYS** : Il est de coutume et de rigueur de faire évidemment ce discours d'installation. Patrice me disait samedi que c'était un moment d'émotion et je le partage complètement.

Chers Saint-Poloises, chers Saint-Polois, chers amis, le 15 mars, à l'occasion des élections pour la commune de Saint-Pol-sur-Mer, vous vous êtes exprimés et vous avez massivement fait le choix de porter en tête la liste *Toujours avec vous pour Saint-Pol-sur-Mer* que je conduis. Je tiens à vous remercier pour la confiance que vous nous accordez.

Je suis particulièrement fier d'être votre maire et de conduire les travaux de notre conseil municipal pour les 6 années à venir. Soyez assurés qu'avec les élus du groupe majoritaire je vais, avec détermination, poursuivre et amplifier les métamorphoses de notre ville... Nous sommes au travail et n'avons pas cessé de l'être pour notre ville et pour les Saint-Polois. A cet égard, je tiens à saluer le

travail remarquable de notre administration au cours du mandat précédent ainsi que l'engagement de nos élus.

Je remercie l'ensemble des personnes (techniciens et bénévoles) qui ont participé à la tenue des bureaux de votes. Une tenue remarquable.

Je veux aussi prendre le temps de remercier :

- Mon épouse, ma famille et mes proches pour leur soutien,
- Mes colistiers pour leur confiance et leur engagement. Ils savent que le travail a repris et je sais pouvoir compter sur leur motivation intacte pour débiter un nouveau mandat,
- J'ai enfin une pensée toute particulière pour toutes les personnes qui se sont engagées auprès de moi, souvent dans l'anonymat, à qui nous devons aussi ce succès, tant il est vrai que chacun, à sa place, est une personne indispensable.

Vous nous l'avez dit. Vous nous l'avez démontré : la force de notre équipe est la proximité. C'est pourquoi, je continuerai à venir à votre rencontre au travers des concertations, des réunions de travail, ou tout simplement dans nos échanges au quotidien, sur les projets en cours de développement et sur les projets à venir. De cela, je vous parlerai plus en détail dans les toutes prochaines séances de ce conseil. Je veux toutefois vous réaffirmer les engagements que j'ai pris pour ce mandat, notamment :

- En matière de santé : Intégration des docteurs juniors au Médicentre. Développement d'un nouveau site pour le Médicentre 2 ;
- En matière de cadre de vie : Végétalisation des premières cours d'école et halte-garderie ;
- En matière de sécurité : Poursuite du travail pour l'accueil du nouvel hôtel des polices dans le secteur Carrefour ;
- Pour la jeunesse : Début de la concertation avec la jeunesse pour la création du lieu qui leur sera dédié à Cocteau.

Mais aussi pour ne reprendre que quelques propositions :

- L'engagement des travaux de deux des trois béguinages programmés, la livraison des maisons individuelles en accession à la propriété place de la Liberté, et bien entendu la poursuite du programme NPNRU ;
- La poursuite de la végétalisation des espaces publics, notamment les aménagements temporaires de l'avenue Maurice Berteaux ;
- L'accélération du plan de rattrapage des voiries sur le quartier BP et la Samaritaine ;
- La poursuite du déploiement des caméras et de la vidéo-verbalisation ;
- La baisse de 20% pour tous de la tarification de la restauration scolaire ;
- Le lancement de la brigade d'intervention rapide de propreté ;
- La mise en place d'un Conseil des Sages ;
- Le lancement de l'étude technique sur la restructuration des équipements du Stade Romain Rolland ;
- La définition du périmètre de réalisation du Plan de Ravalement Obligatoire de la rue de la République.

Vous le voyez, le programme est dense et il sera respecté ! Je défendrai aussi vos intérêts là où je siègerai. Sans m'opposer par principe car c'est de l'échange que naît l'adhésion.

Après une élection, il est d'usage de dire « je serai le maire de tous les Saint-Polois ». Je m'inscris dans cette tradition avec d'autant plus de facilité que c'est l'ambition qui m'a toujours animée et qui se poursuivra. Je vous le promets. Notre talent, notre identité, c'est une certaine idée du vivre ensemble et de la solidarité. Ce qui divise n'est pas Saint-Polois. Ceux qui divisent ne sont pas Saint-Polois.

Enfin, chers Saint-Polois, en votre nom et pour moi-même je souhaite passer ce message aux adjoints et conseillers délégués qui seront installés au cours de cette séance. Car ce jour, de réjouissance, est

aussi un jour important, symbolique et solennel de la vie de notre démocratie.

Chers adjoints et conseillers, vous représentez l'ensemble des Saint-Polois. Dès lors, vous travaillez pour l'ensemble des Saint-Polois et pour le rayonnement de votre ville.

Restez proches, toujours à l'écoute de nos concitoyens comme je continuerai moi-même à le faire, car la ville est le cœur battant de notre action. Soyez responsables. Faites les promesses que vous pouvez tenir, dites les choses pour qu'elles soient comprises par tous. Enfin, travaillez vos dossiers pour chercher les meilleures solutions. Sans parti pris, sans dogmatisme... Pour le bien commun. C'est pourquoi nous allons continuer à faire grandir notre ville, Ensemble... Tous ensemble.  
Pour que vive Saint-Pol-sur-Mer !



## Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer du lundi 23 mars 2026

**Délibération** : N° 2026/02

**Objet** : ÉLECTION DU MAIRE DÉLÉGUÉ

**Rapporteur** : Monsieur René MEENEBOO

Vu les articles L.2113-20, dans sa version antérieure à la loi du 16 décembre 2010, et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'ouverture de cette première réunion au cours de laquelle se déroule l'élection du Maire est présidée par le doyen d'âge de la présente Assemblée, à savoir René MEENEBOO ;

Conformément à l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Maire est effectuée au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, à la majorité relative au 3<sup>ème</sup> tour ;

Considérant l'appel à candidature aux fonctions de Maire Délégué ;

### **LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur René MEENEBOO ;

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS, Conseiller municipal ;

### **DÉCIDE :**

- de procéder à l'élection du Maire délégué comme suit :

#### **Candidats :**

Monsieur Christophe CLAEYS pour la liste « Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer ;  
Monsieur Adrien NAVE pour la liste « L'avenir Saint-Polois ».

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	:	0
Suffrage exprimé	:	35
Majorité absolue :	:	18

#### **ont obtenu :**

Monsieur Christophe CLAEYS	:	29 voix
Monsieur Adrien NAVE	:	6 voix

Monsieur Christophe CLAEYS obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin.

Monsieur Christophe CLAEYS est élu Maire Délégué de la commune associée de Saint-Pol-sur-Mer.

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTE DU : 31/03/2026  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260323-238736-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Conseiller municipal

**Adopté à la majorité**

**6 voix contre :**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 mars 2026  
pour la séance du lundi 23 mars 2026

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 35  
Nombre de procurations : 0

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Conseiller municipal,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Madame OUGHAZDI Cindy	Conseillère municipale,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Conseiller municipal,
Madame HUYGHE Isabelle	Conseillère municipale,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Conseiller municipal,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Adopté à la majorité

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE LA FIXATION DU NOMBRE DE POSTE D'ADJOINTS AU MAIRE DÉLÉGUÉ

**Monsieur Le Maire** : Nous allons maintenant fixer le nombre d'Adjoints au Maire.

Il est rappelé au Conseil Consultatif que, conformément aux dispositions de l'article L.2122-2 du CGCT, l'Assemblée détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil.

Il est donc proposé à l'Assemblée de fixer à neuf le nombre d'adjoints au Maire.

Nous avons reçu un amendement sur cette délibération, je vous laisse le présenter.

**M.NAVE** : C'est ma collègue Sabrina Van Den Broecke qui va le présenter.

**Mme VAN DEN BROECKE** : Bonsoir à toutes et à tous, délibération n°3, fixation du nombre de poste d'adjoints au maire délégué. Amendement. Il est demandé de remplacer « Il est proposé de créer 9 postes d'adjoints au maire » par « Il est proposé de créer 8 postes d'adjoints au maire ». Le nombre d'adjoints que vous proposez, 9 au total, est pour nous trop élevé : nous proposons de ramener ce nombre à 8. En effet, durant le mandat 2020-2026 vous avez fait élire 8 adjoints. Il n'est pas nécessaire d'en nommer davantage. Merci pour votre attention.

**Monsieur Le Maire** : Merci. Alors qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Merci.  
Pour la délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ?  
Merci.



# CONSEIL CONSULTATIF DE SAINT-POL-SUR-MER

SÉANCE DU 23 MARS 2026

Amendement déposé par le groupe « L'Avenir Saint-Polois »

Délibération n°3 – Fixation du nombre de postes d'adjoints au Maire délégué

## Amendement :

- Remplacer

« Il est proposé de créer 9 postes d'adjoints au maire »

par

« Il est proposé de créer 8 postes d'adjoints au maire »

## Exposé des motifs :

Le nombre d'adjoints que vous proposez, 9 au total, est pour nous trop élevé : nous proposons de ramener ce nombre à 8.

En effet, durant le mandat 2020-2026 vous avez fait élire 8 adjoints.

Il n'est pas nécessaire d'en nommer d'avantage.

Amendement rejeté à la majorité



Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur  
du lundi 23 mars 2026

**Délibération** : N° 2026/03

**Objet** : FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions de l'article L.2122-2 du Code Général de  
détermine le nombre d'Adjoints au Maire sans que ce nom  
du Conseil ;

Assemblée  
légal

Considérant qu'il est proposé à l'Assemblée de fixer à r

Délégué ;

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur C

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CL

de fixer à neuf le no

LE PRESENT ACTE EST  
A COMPTER DU : 31/03/2026  
Identifiant télétransmission :  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Conseiller municipal

adopté à la majorité

VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER -

REPLACÉE PAR LA DÉLIBÉRATION N°6-2026  
ADOPTÉE EN SÉANCE DU 2 AVRIL 2026.

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 mars 2026  
pour la séance du lundi 23 mars 2026

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 35  
Nombre de procurations : 0

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Conseiller municipal,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Madame OUGHAZDI Cindy	Conseillère municipale,
Monsieur MERSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Conseiller municipal,
Madame HUYGHE Isabelle	Conseillère municipale,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Conseiller municipal,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Adopté à la majorité

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE L'ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

**Monsieur le Maire** : Nous allons maintenant procéder à l'élection des 9 adjoints conformément aux dispositions des articles L.2113-20 et L.2121-7-2 du C.G.C.T.

« Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Je vous invite à prendre la seconde enveloppe qui se trouve devant vous et qui porte la mention « ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DELEGUE ». Vous y trouverez un bulletin de vote proposé par la liste « *Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer* », un bulletin de vote blanc ainsi qu'une enveloppe violette.

Je ne demande pas s'il y a d'autres listes d'adjoints proposées, celles-ci devant être complètes pour être recevables. Je vous invite à glisser dans l'enveloppe violette, et à votre discrétion, le bulletin de la liste de votre choix. Vous placerez ensuite cette enveloppe dans l'urne qui va circuler.

Pour le dépouillement, je vais redemander aux assesseurs précédemment désignés, de rejoindre la table de dépouillement après avoir voté.

Mesdames, Messieurs, le vote est terminé, nous allons procéder au dépouillement.

Voici les résultats de l'élection des adjoints :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Bulletins blancs ou nuls : 7
- Suffrages exprimés : 28
- Majorité absolue : 15
- Nombre de suffrages obtenus par la liste « *Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer* » : 28

La liste « *Toujours avec vous, pour Saint-Pol-sur-Mer* » obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

Monsieur Remy BECUWE est nommé premier adjoint, délégué aux métamorphoses et transformation urbaine et à l'administration générale.

Madame Marjorie LENOIR est nommée deuxième adjointe, déléguée à l'action sociale, l'emploi, l'insertion et la cohésion sociale.

Monsieur Thomas NICOLLE est nommé troisième adjoint, délégué à l'enfance et à la réussite éducative.

Madame Cindy OUGHAZDI est nommée quatrième adjointe, délégué à la Culture, aux grands événements et à l'animation.

Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE est nommé cinquième adjoint, délégué à la vie associative et sportive.

Madame Isabelle HUYGHE est nommée sixième adjointe, déléguée à la sécurité et la tranquillité publique.

Monsieur David WYTS est nommé septième adjoint, délégué à la santé et au handicap.

Madame Nathalie MAES est nommée huitième adjointe, déléguée à la Jeunesse et à la citoyenneté.

Madame Catherine VANDORME est nommée neuvième adjointe, déléguée aux seniors et à la ville amie des aînés.

Je vais maintenant procéder à l'annonce des délégations des conseillers que je vais, individuellement et tour à tour, inviter à me rejoindre pour la remise de l'insigne, dans l'ordre de la liste telle qu'elle est enregistrée à la sous-préfecture.

René MEENEBOO, Conseiller délégué à l'Etat civil.

Taner CALISKAN, Conseiller délégué aux Commerces/Zone artisanale.

Virginie VARLET, Conseillère déléguée à l'habitat/Logement.

François DELMOTTE, Conseiller délégué aux finances / Commande publique.

Houfrane AHAMED, Conseillère déléguée à la jeunesse.

Martine CABARET, Conseillère déléguée au Personnel - Qualité des services à la population.

David POTTIER, Conseiller délégué à la transition écologique/Déplacements doux/Propreté.

Laurence LAMIRAND, Conseillère déléguée à la solidarité intergénérationnelle – RAAC.

Claudette CADART, Conseillère déléguée à la lutte contre les discriminations/Violences faites aux femmes.

Hervé LEMAIRE, Conseiller délégué à la démocratie participative / Relation avec les Maisons de quartiers.

Françine MANIER, Conseillère déléguée à l'animations Séniors.

Olivier MERSSEMAN, Conseiller délégué à l'emploi/Insertion.

Michel CADART, Conseiller délégué au Sport.

Marie-Claire GOURDEN, Conseillère déléguée au Bien vieillir à Saint-Pol-sur-Mer.

Elliot DAVID CABARET, Conseiller délégué à la Lecture publique / Partenariats scolaires extra-scolaires.

Jacqueline MAHIEU, Conseillère déléguée au handicap.

François FUMERY, Conseiller délégué à la cohésion sociale/Politique de la Ville.

Adeline CARRU, Conseillère déléguée à la petite enfance.

Roland HAUDIQUET, Conseiller délégué aux affaires militaires/Anciens combattants.

Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer  
du lundi 23 mars 2026

**Délibération** : N° 2026/04

**Objet** : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE DÉLÉGUÉ

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions de l'article L.2122-7-2 du Code Général de la Commune relatives à l'élection des Adjointes au Maire délégué et à la délibération des Adjointes au Maire délégué ;

Considérant la liste des adjoints au maire soumise au Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-Mer avec vous, pour

Considérant que le groupe « L'avenir Saint-Pol-sur-Mer » propose des adjoints au maire ;

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur CLAEYS

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS

- de procéder à l'élection des adjoints au maire comme suit :

**Liste proposée par** « L'avenir Saint-Pol-sur-Mer »

N°	Voix	urne	: 35
1	7		
2	28		
3	15		

**a obtenu**

La liste des adjoints au maire proposée par « L'avenir Saint-Pol-sur-Mer » a obtenu 28 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés.

Seuls les candidats proposés par « L'avenir Saint-Pol-sur-Mer » ont été élus :

Monsieur J. WE est nommé premier adjoint, délégué aux métamorphoses et à l'administration générale.

Mme M. LENOIR est nommée deuxième adjointe, déléguée à l'action sociale, à la jeunesse et la cohésion sociale.

Monsieur M. MAS NICOLLE est nommé troisième adjoint, délégué à l'enfance et à la réussite éducative.

Mme C. OUGHAZDI est nommée quatrième adjointe, déléguée à la Culture, aux grands événements et à l'animation.

Monsieur Jean-Luc DEBAVELAERE est nommé cinquième adjoint, délégué à la vie associative et sportive.

REEMPLACÉE PAR LA DÉLIBÉRATION N°7-2026  
ADOPTÉE EN SÉANCE DU 2 AVRIL 2026.

- Madame Isabelle HUYGHE est nommée sixième adjointe, déléguée à la sécurité et la tranquillité publique
- Monsieur David WYTS est nommé septième adjoint, délégué à la santé et au handicap
- Madame Nathalie MAES est nommée huitième adjointe, déléguée à la Jeunesse et à la citoyenneté
- Madame Catherine VANDORME est nommée neuvième adjointe, déléguée aux seniors et à la ville amie des aînés

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTE DU : 31/03/2026  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260323-238973-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Conseiller municipal

**Adopté à la majorité**

**7 abstentions :**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 mars 2026  
pour la séance du lundi 23 mars 2026

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 35  
Nombre de procurations : 0

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Conseiller municipal,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Madame OUGHAZDI Cindy	Conseillère municipale,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Conseiller municipal,
Madame HUYGHE Isabelle	Conseillère municipale,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Conseiller municipal,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Adopté à la majorité

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE, DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

**Monsieur le Maire** : Conformément aux dispositions du CGCT, il appartient à l'assemblée de fixer le taux des indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers délégués. Il se calcule en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le taux maximal du Maire est réglementairement fixé à 90%. Je vous propose de le fixer à 72,98%. Celui des adjoints est réglementairement fixé à 33%. Je vous propose de le fixer à 32,84% pour le premier adjoint et à 24,33% pour les suivants. Enfin, celui des conseillers délégués (qui n'est pas obligatoire) est réglementairement fixé à 6%. Je vous propose de le fixer à 5,35%.

Il y a une demande d'amendement, je vous laisse le présenter.

**M.NAVE** : C'est mon collègue Tanguy BRICHE qui le présentera.

**M. BRICHE** : Merci monsieur le maire délégué. Alors, indemnités de fonction du maire, des adjoints au maire et des conseillers délégués. Je vais faire simple parce que sinon on va rentrer dans un truc très technique. Donc nous on veut baisser le pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire. Concrètement, on voudrait passer de, soit 3 000€ par mois pour le maire, nous voudrions 2500€ par mois, vous proposez 1 350€ par mois pour le premier adjoint, nous proposons 1 200€ par mois. Pour les adjoints, vous nous proposez 1 000€ par mois, nous proposons 900€ par mois, pour les conseillers délégués vous proposez 220€ par mois, nous proposons 200€ par mois. Concrètement nos concitoyens attendent de nous que nous soyons exemplaires.

En augmentant le nombre d'adjoints au Maire délégué vous augmentez automatiquement l'enveloppe des indemnités versées aux élus. Pire, avec cette proposition, vous alourdissez encore le poids de l'enveloppe maximale. Dans un souci d'exemplarité, nous vous demandons donc de réduire vos indemnités.

**Monsieur le Maire** : Je vous ferai une réponse en 3 temps. Le premier, je l'ai dit dans la délibération, c'est qu'effectivement, tout cela est encadré par la loi. Donc, ce ne sont pas des chiffres sortis d'un chapeau, ça c'est le premier point. Le deuxième point, il me semble que vous avez eu une réponse puisque le même amendement a été déposé samedi à Dunkerque, et donc monsieur Vergriete vous a répondu en faisant ce comparatif avec le maire d'Hénin-Beaumont. Je termine.

Je me suis amusé du coup à regarder, effectivement, combien le maire d'Hénin-Beaumont avait. On a une ville qui est peu ou prou la même, une vingtaine de milliers d'habitants et il prend un quart de plus en termes d'indemnité. Un quart de plus que ce que moi je propose. Là, ça ne choque pas. Et enfin, je vais vous rejoindre, sur un point malgré tout, l'exemplarité que nous devons avoir. Et, vous avez raison, et nous en sommes tous conscients ici dans cette assemblée dans la mesure où se sont des deniers publics. Il faut faire attention de la manière dont on les dépense. Cette exemplarité, j'aimerais qu'elle soit appliquée à tous les niveaux. Par exemple, au conseil régional, qu'on dépose un amendement, sur l'indemnité des élus du conseil régional. J'ai regardé, j'ai fouillé, il n'y en a jamais eu. Donc, je vous propose désormais de passer au vote de cet amendement.

*Monsieur Nave demande la parole.*

**Monsieur le Maire** : Non, j'ai répondu à monsieur Briche, pourquoi devrais-je vous donner la parole ? On avance.

Je vous propose de voter. Qui est pour cet amendement ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Qui vote contre la délibération ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.



# CONSEIL CONSEIL CONSULTATIF DE SAINT-POL-SUR-MER

SÉANCE DU 23 MARS 2026

## Amendement déposé par le groupe « L'Avenir Saint-Polois »

Délibération n°5 – Indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire et des conseillers délégués

### Amendement :

#### Remplacer :

« Il est donc proposé la répartition suivante :

- Maire délégué, 72,98 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 3000 euros par mois,
- Premier adjoint, 32,84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1350 euros par mois,
- Adjoints au Maire, 24,33 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1000 euros par mois,
- Conseiller délégué, 5,35 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 220 euros par mois. »

par

- Maire délégué, 60,82 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 2500 euros par mois,
- Premier adjoint, 29,19 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 1200 euros par mois,
- Adjoints au Maire, 21,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 900 euros par mois,
- Conseiller délégué, 4,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, soit 200 euros par mois. »

### Exposé des motifs :

Nos concitoyens attendent de nous que nous soyons exemplaires.

En augmentant le nombre d'adjoints au Maire délégué vous augmentez automatiquement l'enveloppe des indemnités versées aux élus.

Pire, avec cette proposition vous alourdissez encore le poids de l'enveloppe maximale. Dans un souci d'exemplarité nous vous demandons de réduire vos indemnités.

L'indemnité du maire délégué est celle qui est le plus réduit car il cumule son mandat de Maire délégué avec un emploi dans le secteur privé et touchera très certainement une indemnité complémentaire en tant qu'élue communautaire.

Amendement rejeté à la majorité

**Séance du Conseil consultatif de Saint-Pol-sur-M**  
**du lundi 23 mars 2026**

**Délibération** : N° 2026/05

**Objet** : INDÉMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS  
CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

**Rapporteur** : Monsieur Christophe CLAEYS

Vu les dispositions des articles L.2123-20 à L.2123-24-1-1 du Code des Collectivités Territoriales, les indemnités sont fixées par rapport à l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et en fonction de la population de la commune. L'indemnité du Maire et des Adjointes forme une enveloppe que le Conseil consultatif répartit entre l'ensemble de la Municipalité et des Conseillers Délégués.

**LE CONSEIL CONSULTATIF;**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Christophe CLAEYS

Après en avoir délibéré ;

Sur proposition de M. Christophe CLAEYS

- de constituer une enveloppe indemnitaire globale de 23 mars 2026, entre le Maire Délégué, les Adjointes au Maire Délégué, les Conseillers Délégués et les Conseillers Municipaux. Celle-ci sera constituée de :

- **L'indemnité de fonction** : 30 % au maximum de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire territoriale conformément à l'article L.2123-23 du Code Général de la Fonction Publique
- **L'indemnité de fonction au Maire Délégué** : soit 33 % au maximum de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale conformément à l'article L.2123-23 des Collectivités Territoriales fixant les nouveaux taux d'indemnités

L'indemnité de fonction ne pourra dépasser le maximum prévu, à condition que l'enveloppe indemnitaire ne soit pas dépassée.

L'article L.2123-23 de la Loi n° 2021-108 du 27 janvier 2021 relative à la commune, quelle que soit sa population, à verser des indemnités de fonction aux Conseillers Délégués auxquels le Maire Délégué accorde des délégations de pouvoir. Le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse pas le montant autorisé.

Les indemnités de fonction du Maire à compter du jour de son élection. Les indemnités des Adjointes versées à compter de la date exécutoire de l'arrêté fixant leur délégation.

Les indemnités de fonction sont revalorisées en fonction des textes en vigueur ou des augmentations des indices de la Fonction Publique Territoriale et notamment la revalorisation de l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet.

Le montant des indemnités brutes à ce jour est le suivant :

**REPLACÉE PAR LA DÉLIBÉRATION N°8-2026  
ADOPTÉE EN SÉANCE DU 2 AVRIL 2026.**

Fonction	Taux maximal de l'IBT	Montant brut individuel/mois
Maire	72,98%	3 000,00 €
Premier adjoint	32,84%	1 350,00 €
Adjoint au Maire	<b>24,33%</b>	1 000,00 €
Conseiller délégué	5,35%	220,00 €

LE PRESENT ACTE EST CERTIFIE EXECUTOIRE  
A COMPTER DU : 31/03/2026  
Identifiant télétransmission : 059-200027159-20260323-242657-DE-1-1  
Pour le Maire,  
l'adjoint délégué

Pour extrait certifié conforme,

Christophe CLAEYS,

Signé électroniquement

Conseiller municipal

**Adopté à la majorité**

**6 voix contre : NAVE - BRICHE - VAN DEN BROECKE - VAMPOUILLE - DEZOUTTER - MELIN**

Département  
du  
Nord

VILLE DE DUNKERQUE  
Commune de Saint-Pol-sur-Mer  
Extrait du registre des délibérations du Conseil Consultatif  
convoqué le 19 mars 2026  
pour la séance du lundi 23 mars 2026

Arrondissement  
de  
Dunkerque

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de Conseillers présents : 35  
Nombre de procurations : 0

**Présents :**

Monsieur CLAEYS Christophe	Conseiller municipal,
Madame MOUTENET-LENOIR Marjorie	Conseillère municipale,
Monsieur MEENEBOO René	Conseiller municipal,
Madame OUGHAZDI Cindy	Conseillère municipale,
Monsieur MERSSEMAN Olivier	Conseiller municipal,
Monsieur HAUDIQUET Roland	Conseiller municipal,
Monsieur DEBAVELAERE Jean-Luc	Conseiller municipal,
Madame GOURDEN Marie-Claire	Conseillère municipale,
Madame MANIER Francine	Conseillère municipale,
Madame CABARET Martine	Conseillère municipale,
Madame MAES Nathalie	Conseillère municipale,
Monsieur NICOLLE Thomas	Conseiller municipal,
Madame LAMIRAND Laurence	Conseillère municipale,
Madame VARLET Virginie	Conseillère municipale,
Madame VANDORME Catherine	Conseillère municipale,
Monsieur NAVE Adrien	Conseiller municipal,
Monsieur BRICHE Tanguy	Conseiller municipal,
Madame VAN DEN BROECKE Sabrina	Conseillère municipale,
Monsieur VAMPOUILLE Emmanuel	Conseiller municipal,
Madame CARRU Adeline	Conseillère municipale,
Madame DEZOUTTER Orlane	Conseillère municipale,
Monsieur BECUWE Rémy	Conseiller municipal,
Madame MELIN Dorothée	Conseillère municipale,
Monsieur WYTS David	Conseiller municipal,
Madame HUYGHE Isabelle	Conseillère municipale,
Monsieur CALISKAN Taner	Conseiller municipal,
Monsieur DELMOTTE François	Conseiller municipal,
Monsieur POTTIER David	Conseiller municipal,
Madame CADART Claudette	Conseillère municipale,
Monsieur LEMAIRE Hervé	Conseiller municipal,
Madame AHAMED Houfrane	Conseillère municipale,
Monsieur FUMERY François	Conseiller municipal,
Monsieur CADART Michel	Conseiller municipal,
Monsieur DAVID CABARET Elliot	Conseiller municipal,
Madame MAHIEU Jacqueline	Conseillère municipale

Secrétaire de séance : Elliot DAVID CABARET

Adopté à la majorité

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de la date de son affichage, de sa publication ou de sa notification par voie postale ou par voie électronique sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS TENUS À PROPOS DE LA LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

**Monsieur le Maire** : Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 qui a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L.1111-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Une copie de cette charte ainsi qu'une copie du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » est disponible à votre intention sur votre table. (Articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28)

Aussi, je vais procéder à cette lecture :

1. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République.
2. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt personnel, direct ou indirect, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, il s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et demeure responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.
8. L'élu local déclare dans un registre tenu par la collectivité territoriale les dons, avantages et invitations d'une valeur estimée supérieure à 150 €, dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un mandat électif.
9. Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leurs fonctions électives ainsi que de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.
10. Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L. 382-31 du Code de la sécurité sociale, ainsi qu'à des régimes spéciaux définis par le CGCT.

11. Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le Code pénal, les lois spéciales et le CGCT.
12. Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le CGCT.
13. Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans les conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.
14. Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L.1111-13.

## PROCES-VERBAL DES DÉBATS TENUS A PROPOS DE LA CLOTURE DE SÉANCE

Monsieur le Maire : La prochaine séance du Conseil consultatif est prévue le jeudi 2 avril 2026 à 18h15 dans cette salle. Je déclare cette première séance du Conseil consultatif close. La séance est levée.

